

Declaration Préliminaire

De la DTPJJ de Franche Comté du 23 septembre 2024

Du Comité Social d'Administration (CSA) « Santé, Sécurité et Conditions de Travail »

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les membres du CSA territorial,

Vous nous convoquez pour un Comité Social d'Administration alors que vous ne donnez toujours pas les moyens nécessaires aux représentant.es d'effectuer leurs missions dans des conditions raisonnables et acceptables. Nous sommes toujours en attente des décharges accordées aux élus !

L'actualité très inquiétante de notre administration ne peut nous permettre décemment de répondre à cette convocation.

Toujours pas de moyens syndicaux !

Une actualité catastrophique avec un Plan social inédit à la PJJ

Suppression de postes de contractuels et gel de postes

En plein cœur de l'été, la « trêve olympique » ne s'est visiblement pas appliquée à la PJJ : la suppression massive et sans précédent de postes a mis à mal les agents non reconduits (qui avaient eu, pourtant, des engagements hiérarchiques de continuité), la continuité et le suivi des mineurs et des familles voire, de certaines missions (classe relais par exemple)

Ceux qui restent sont dans un état de malaise : comment une institution de protection peut traiter aussi mal ses agents et ses usagers ?

Ces « licenciements » déguisés et violents n'ont même respecté des principes essentiels (délais de prévention) où il est alors demandé aux agents de faire, s'ils le désirent, des recours !!!

Que dire du manque d'humanité : des agents se sont vus refuser les primes de précarité sans aucune attention de la hiérarchie, où qui devront subir, pour certains, des délais de carence à France Travail !

Nos professions sont déjà peu attractives, liées à des salaires et des conditions de travail peu favorables : qu'en sera-t-il, demain, avec une telle défiance vis-à-vis de notre administration, incapable de défendre ses agents, de défendre les moyens indispensables et qui se soumet au seul diktat économique, dans une forme de « fatalité abandonnique » ?

Dans ce contexte, les cadres demandent aux équipes de faire des propositions ou de réfléchir à un « fonctionnement en mode dégradé », ou de renoncer à certaines missions, plutôt que de prévenir les juridictions que la PJJ n'est plus en mesure d'assurer les missions confiées. Avec un dialogue social inexistant depuis de nombreuses années au niveau national, des DIR ou DT et des DS, qui ne sont,

principalement, que dans la loyauté à cette administration, ne faisant que relayer les ordres et consignes, nous nous interrogeons sur la pertinence du dialogue social de proximité...

Oser demander aux agents, violemment attaqués, de participer à la destruction de leur outil de travail est quand même singulier, sous un prétexte fallacieux de réflexion collective.

Que penser de réflexion de cadres en réunion pouvant évoquer que : « *les agents devront trouver leur propre sécurité intérieure par eux-mêmes* » ? Que penser quand la réponse réside dans une gestion très scrupuleuse de l'activité, en évoquant, par exemple, des demandes de prorogation de « confort », des rapports non rendus pour des suivis terminés, suivis au pénal qui durent sans raison, etc... ?

Comment exercer des MJIE sans psycho ou AS ?

Comment faire vivre des UEAJ ou des UEHC sans les moyens pérennes adaptés ?

Vive la santé, sécurité au travail, vive la prise en compte des besoins des jeunes et des familles, vive la remise en cause des professionnels dans leur pratique et leur investissement !

Nous n'avons, à ce jour, aucune lecture prévisionnelle des budgets 2025, qui permettraient d'entretenir, à minima, un espoir après un budget déjà réduit de 30% **jusqu'à 40%** en dotation de fonctionnement en 2024 !

Çà et là, nous commençons à entendre de potentiels remises en cause de temps partiel qui ne seraient pas de droits, des remises en cause de formation, ...

S'il est certain que vous n'êtes pas responsables de ce plan social, vous portez l'entièvre responsabilité de sa mise en œuvre dans sa méthode (où l'humanité et le droit ne semblent pas toujours prioritaires !). Vous porterez la responsabilité de faire croire à l'administration centrale que nous pourrons continuer à travailler dans ces conditions !

Dans notre territoire, au-delà des conséquences sur les « agents remerciés », la pénurie de moyens s'organise et devra être le socle de notre travail plus que celui de la réflexion partagée, des besoins à couvrir

Nous ne siégerons donc pas à ce CSA Franche-Comté, les conditions n'étant pas réunies pour **assurer dignement notre mission au service du public d'éducation, dans un dialogue social qui n'en porte pas que le nom !**

Les élus.es du **SNPES-PJJ/FSU**,

Au CSA de Franche Comté